

Image not found or type unknown



## Indemnisation témoin en cour d'assise

Par **témoin**, le **15/05/2015 à 10:06**

Bonjour,rrrnJe suis cité à comparaître en tant que témoin à la cour d'assise. rnLe procès durera deux jours. Je suis auto-entrepreneur dans le domaine de la formation. Je ne peux donc pas assurer de formation pendant ces deux jours. Comment se passe l'indemnisation des travailleurs libéraux ? rnD'avance merci,rrrnCordialement.